

V. SERVICES D'ÉDUCATION ET D'ACCUEIL POUR ENFANTS/MINI- CRÈCHES

V.1. LIGNES DIRECTRICES POUR L'ÉLABORATION DU CONCEPT D'ACTION GÉNÉRAL APPLICABLES AUX SERVICES D'ÉDUCATION ET D'ACCUEIL POUR ENFANTS/ MINI-CRÈCHES

Conformément à la loi modifiée sur la jeunesse²⁰ le concept d'action général sera rendu public par un portail édité par le ministre. La partie A sera reprise sur le portail.

A. Informations publiées

Page de couverture	<ul style="list-style-type: none">• Numéro d'agrément• Nom SEA• Adresse SEA• Site Internet (si existant)
1. Informations générales	<ul style="list-style-type: none">• Tranche d'âge des enfants accueillis : ... à ... ans• Capacité d'accueil du service selon agrément :• SEA participe au CSA :<ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> oui<input type="checkbox"/> non• Participe au programme d'éducation plurilingue :<ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> oui<input type="checkbox"/> non• Nom et diplôme du chargé de direction• Nombre du personnel éducatif (ETP, hors chargé de direction)

²⁰ Article 32, alinéa (3) « Le concept d'action général du service d'éducation et d'accueil pour enfants et le projet d'établissement de l'assistant parental sont rendus publics par le portail édité par le ministre ... » (Loi du 24 avril 2016 portant modification de la loi modifiée du 4 juillet 2008 sur la jeunesse).

<p>2. Organisation</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Horaires d'ouverture • Offre modifiée pendant les vacances scolaires <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> oui, si oui quelles modifications (horaires, activités spéciales, ...) (max. 150 mots) • Description de l'infrastructure : <ul style="list-style-type: none"> <input type="radio"/> nombre de salles <input type="radio"/> salles spéciales <input type="radio"/> espaces extérieurs • Travail avec des espaces à thèmes (« Funktionsräim ») <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> oui, si oui, préciser quels types de salles fonctionnelles (max. 200 mots) • Répartition des enfants en groupes fixes selon les différentes tranches d'âge : <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> oui, si oui, indiquer la taille des groupes • Organisation de la journée • Informations sur les repas : <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> repas préparés par SEA elle-même <input type="checkbox"/> repas livrés • Remarques supplémentaires sur les repas <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> oui, lesquelles ? (p.ex. produits régionaux, produits fairtrade, ...) • Règlements d'ordre interne (à annexer/seulement règlements qui sont importants pour l'information des parents, pas règlements internes concernant le personnel)
<p>3. Aspects pédagogiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le questionnaire suit une orientation pédagogique particulière : <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> oui, si oui : laquelle : (p.ex. Montessori, Reggio...) • Autres remarques sur la pratique éducative : <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> oui, si oui, préciser.... (max. 200 mots) • Description du déroulement d'une journée-type (max. 200 mots)

B. Détail de l'approche pédagogique

<p>4. Introduction</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le processus d'élaboration du concept <ul style="list-style-type: none"> Implication de l'équipe éducative Si le SEA disposait déjà d'un CAG valide : points forts et points faibles de l'ancien CAG, changements par rapport à l'ancien CAG • Suivi donné aux recommandations formulées par l'agent régional par rapport à l'ancien CAG • Description de l'environnement/de la région <ul style="list-style-type: none"> Données sociodémographiques
<p>5. Tâches</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Description des tâches et fonctions comme institution de l'éducation non-formelle • Personnel (composition du personnel, si personnel spécialisé spécifier domaines de compétences)
<p>6. Mise en œuvre de l'orientation pédagogique</p>	<ul style="list-style-type: none"> • L'image de l'enfant & concept de l'éducation • Compréhension des rôles des pédagogues • Mise en œuvre des principes éducatifs généraux • Mise en œuvre des caractéristiques de l'éducation non-formelle

7. Pratique pédagogique	<ul style="list-style-type: none"> • Conditions-cadres des processus éducatifs Par exemple : matériel de jeu et d'apprentissage, locaux, organisation de la journée, structure des groupes, environnement d'apprentissage • Mise en pratique des champs d'action (cadre de référence de l'éducation non-formelle) Eventuellement : Description des priorités de l'institution • Accompagnement des transitions (notamment phase de familiarisation) • Organisation des études surveillées (si applicable)
8. Développement des compétences langagières ²¹ ●	<ul style="list-style-type: none"> • Composition linguistique de la clientèle • Ressources linguistiques du personnel éducatif • Education linguistique au quotidien et suivant les principes de l'éducation non formelle • Valorisation et intégration des langues familiales • Initiation au luxembourgeois et français • Collaboration avec les parents dans le cadre de l'éducation plurilingue des enfants
9. Partenariats éducatifs	<ul style="list-style-type: none"> • Partenariat éducatif avec les parents ● • Coopération avec les structures de l'éducation formelle • Coopération avec des services sociaux, médicaux et thérapeutiques ● • Coopération avec des organismes culturels, sportifs, associatifs, ou autres
10. Développement de la qualité	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion de la qualité <ul style="list-style-type: none"> ○ Evaluation des processus d'éducation ○ Détection et développement de la qualité pédagogique • Formation continue/développement de l'équipe • Réflexion et supervision • Adaptation du concept

C. Mentions légales et annexes

21 La partie « Développement des compétences langagières » est obligatoire uniquement pour les prestataires qui offrent le programme d'éducation plurilingue

● Les prestataires qui offrent le programme d'éducation plurilingue doivent introduire les trois champs d'action de l'éducation plurilingue dans leur concept d'action général : développement des compétences langagières ; partenariat éducatif avec les parents ; mise en réseau et collaboration avec les services sociaux, médicaux et thérapeutiques.